CONSIGNES DE TRI

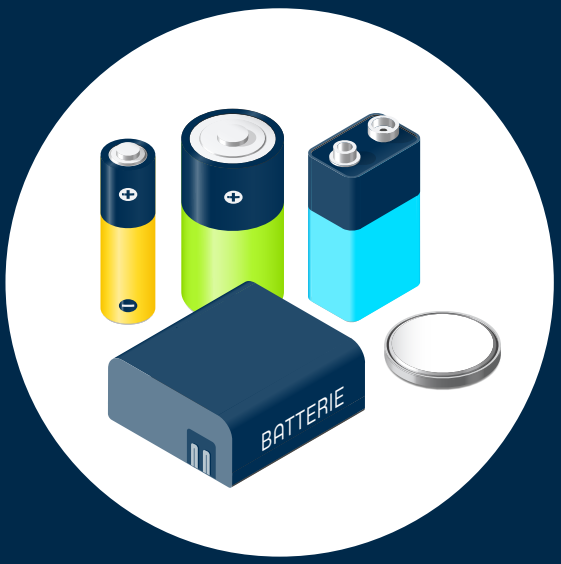
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers, ampoules, tubes, piles et batteries



Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ménagers



Ampoules et tubes



Piles et batteries

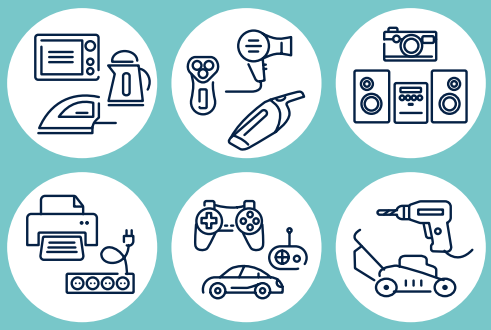
ecosystem

recycler c'est protéger

LES 4 FLUX DE DEEE MÉNAGERS

Petits Appareils en Mélange (PAM)





- Petit électroménager de cuisine
- Soin et beauté
- Entretien et nettoyage
- Électronique grand public
 (appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes Hi-Fi, cigarettes électroniques, lecteurs DVD, téléphones portables…)
- Informatique/câblage
 ⚠ hors écrans et ordinateurs portables
- Jouets électriques et électroniques
- Outils de bricolage et jardinage électriques
- Appareils de sport et de loisir électroniques



LES APPAREILS SONT À STOCKER DANS LE CONTENANT PAM PLASTIQUE AVEC LEURS ACCESSOIRES

⚠ Les piles et batteries facilement extractibles, sont à déposer dans le contenant de votre site dédié (voir notre page sur les piles et batteries au dos de ce document).

Gros Électroménager Hors Froid (GEM HF)





- Lave-vaisselles, lave-linges et sèche-linges
- Cuisinières et fours
- Radiateurs électriques et à bain d'huile
- Ballons d'eau chaude et chauffe-eaux
- Chaudières électriques

LES APPAREILS SONT À STOCKER AU SOL

⚠ Chaudières, chauffe-eaux et radiateurs ne vont pas dans la benne ferraille ;
Les micro-ondes et les mini-fours vont dans le contenant PAM.

Spécificités pour les petits GEM HF :

- Hottes et plaques de cuisson
- Radiateurs
- Ventilateurs
- VMC

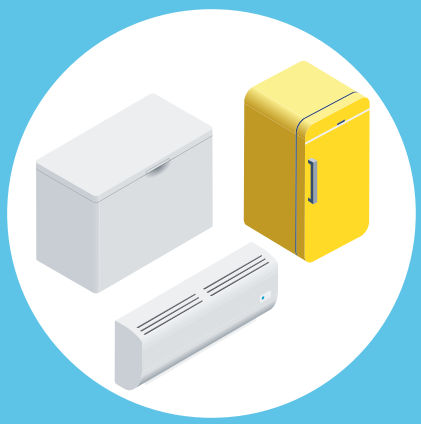


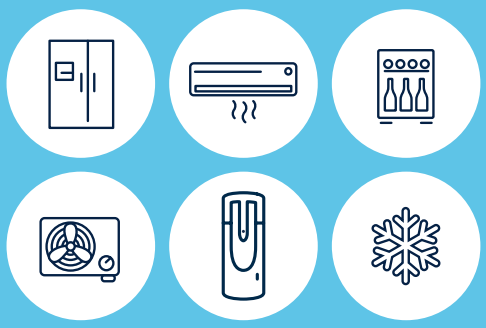
LES APPAREILS SONT À STOCKER DANS LA CAISSE GRILLAGÉE*

* Selon consignes de vos référents **ecosystem.**

LES 4 FLUX DE DEEE MÉNAGERS

Gros Électroménager Froid (GEM F)





- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Climatiseurs et (dés)humidificateurs
- Caves à vin
- Pompes à chaleur
- Ballons thermodynamiques contenant des fluides frigorigènes
- Autres appareils avec production de froid

LES APPAREILS SONT À STOCKER AU SOL

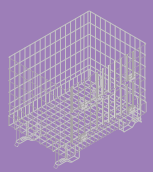
- Les petits appareils avec production de froid (climatiseurs fixes ou sur roulettes, (dés)humidificateurs, pompes à chaleur, fontaines à eau etc.) sont à stocker au sol avec les autres GEM F ;
- Les accessoires sont à inclure dans les appareils, les portes de réfrigérateurs sont à ranger rigoureusement à côté (ex : dans un congélateur).

Écrans téléviseurs & moniteurs





- Téléviseurs cathodiques
- Téléviseurs écrans plats
- Écrans informatiques
- Ordinateurs portables
- Tablettes et liseuses électroniques
- Minitels



LES APPAREILS SONT À STOCKER EN CAISSE GRILLAGÉE

- Tablettes et liseuses électroniques sont à trier dans le flux Écrans ;
- Les autres équipements informatiques (téléphones portables, unités centrales, souris etc.) sont à trier dans le flux PAM.

OPTIMISER LA GESTION DES DEEE MÉNAGERS SUR VOTRE POINT DE COLLECTE

ecosystem vous accompagne pour faciliter la collecte et le stockage des DEEE ménagers sur votre point de collecte, ainsi que pour optimiser leur prise en charge au moment de l'enlèvement.

NOUVELLES FILIÈRES :

Certains appareils électriques du flux PAM peuvent causer des confusions de par leur typologie commune aux deux filières. À partir du moment où ces PAM contiennent des piles, une batterie ou un câble électrique, ils sont pris en charge par **ecosystem**. Il est important de respecter ces consignes pour éviter toute erreur de tri ou de traitement en cas d'orientation vers la mauvaise filière :



Jouets électriques et électroniques

ecosystem reprend uniquement les jouets électriques et électroniques.



Outils de bricolage et de jardinage électriques et électroniques

ecosystem reprend uniquement les outils électriques et électroniques.



Appareils de sport et de loisir électriques et électroniques

ecosystem reprend uniquement les appareils électriques et électroniques.

Consignes spécifiques à appliquer pour les équipements de mobiliers :

- Lorsqu'un usager rapporte un meuble muni d'un moteur et/ou d'un élément électrique ou électronique mais que la fonction principale du produit est l'assise, la pose, le couchage ou le rangement, il est alors considéré comme un meuble et doit être orienté vers la filière agréée (ex : lits ou fauteuils électriques hors dispositifs médicaux, meubles de salle de bain avec éclairage intégré, meubles TV avec haut-parleurs intégrés etc.) ;
- Les autres meubles comportant des éléments électriques et/ou électroniques et ne remplissant pas ces fonctions, sont pris en charge par **ecosystem** ;
- Les équipements de mobiliers comportant un moteur et/ou un élément électrique ou électronique, et ayant un but médical, sont considérés comme des gros équipements professionnels hors froid (GEP HF) et sont donc pris en charge par **ecosystem**.

RECOMMANDATIONS POUR UNE PRISE EN CHARGE OPTIMALE DES DEEE MÉNAGERS :

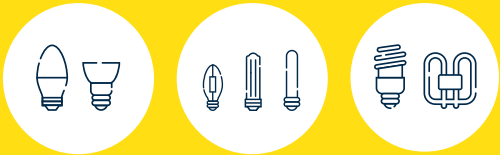
Il est important de suivre les recommandations ci-dessous pour assurer une évacuation et un traitement adéquats des DEEE ménagers collectés. Si elles ne sont pas respectées, les prestataires d'**ecosystem** peuvent en effet refuser de les prendre en charge au moment de l'enlèvement :

- Respecter l'intégrité des équipements : ne pas les casser ou les démanteler ;
- Enlever les emballages et les consommables ;
- S'assurer de l'absence de fluides (ex : huile de friture) ou de denrées périssables dans les équipements ;
- Veiller impérativement à séparer les sources lumineuses (ampoules / tubes) de leur support ou luminaire et à les déposer dans les contenants adéquats (voir p. 5) ;
- Privilégier le retrait des piles et batteries : si elles sont seules, veiller à les déposer dans les contenants adéquats (voir p. 6) ;
- Araser les contenants : ne pas remplir les contenants au-delà de leurs bords supérieurs afin de pouvoir les couvrir et les superposer. Cela optimise la logistique ainsi que le bilan carbone de l'opération d'enlèvement ;
- Les équipements hors gabarit (trop lourds ou trop grands) qui le nécessitent, doivent être fixés sur palette par vos soins pour pouvoir être collectés.

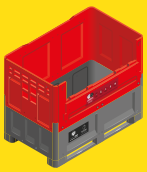
LES AMPOULES ET TUBES

Ampoules





- Ampoules fluocompactes
- Ampoules L.E.D.
- Ampoules techniques à iodure métallique, à vapeur de mercure, sodium...

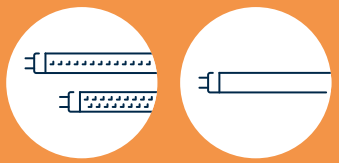


LES AMPOULES/LAMPES SONT À STOCKER DANS LE CONTENANT LAMPES ROUGE

- Les ampoules sont à déposer soigneusement pour ne pas les casser ;
- Les emballages sont à retirer ;
- Les ampoules à filament ou celles déjà cassées peuvent également être déposées dans ces contenants ;
- Les rubans et dalles LED sont à déposer dans les contenants PAM plastiques.

Tubes néons





- Tubes fluorescents
- Tubes L.E.D.



LES TUBES NÉONS SONT À STOCKER DANS LE CONTENANT TUBES ORANGE

- La demande d'enlèvement s'effectue dès que le contenant est rempli à 70% de sa capacité ;
- La ceinture orange est à clipser au socle noir sur tout le tour du contenant ;
- Les supports sont à séparer des néons et à déposer dans les contenants PAM plastiques.

LES PILES ET BATTERIES

QUELLES PILES ET BATTERIES SONT ACCEPTÉES ?

TOUTES LES PILES ET BATTERIES SONT ACCEPTÉES EN MÉLANGE

(Piles alcalines, salines, piles bouton, lithium, batteries Li-ion, NiMH, NiCd)


Piles bâton


Piles bouton

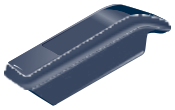

Toutes batteries d'appareils électriques


Toutes batteries d'appareils portatifs


Toutes batteries au plomb gélifié
(ex : systèmes d'ouverture de portail, batteries de tondeuses, mini-voitures électriques d'enfant...)


Batteries de clôtures électriques

FILIÈRE MOBILITÉ

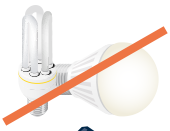


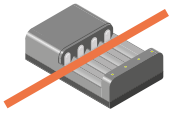
Les batteries de mobilité
(vélo à assistance électrique, trottinettes, etc.) sont à rapporter chez les revendeurs
(points de collecte géolocalisés sur **www.ecosystem.eco**).

DÉCHETS NON ACCEPTÉS DANS LES CONTENEURS COREPILE


Batteries au plomb et à l'acide
(batterie de voiture ou de moto)


Piles et batteries industrielles


Ampoules
(à déposer dans le contenant Lampes Rouge)


Chargeurs pour piles rechargeables ou chargeurs de batterie
(à déposer dans le contenant PAM plastique)


Onduleurs
(à déposer dans le contenant PAM plastique)


Déchets ménagers, déchets métalliques
(sacs plastiques, etc.)

SÉCURITÉ : Afin de prévenir les risques liés aux piles et batteries, la filière a édité une procédure qui reprend les risques par catégorie, les précautions à prendre et les conduites à tenir en cas d'incident. À consulter sur **ecosystem.eco/service/securite-batteries**

COMMENT STOCKER LES PILES ET BATTERIES ?

VOUS POSSÉDEZ DES BACS DE STOCKAGE

- Les conserver à l'abri des intempéries ;
- Mettre exclusivement des piles et batteries usagées dans le bac ;
- Attendre d'avoir tous vos bacs remplis pour demander un enlèvement.

VOUS POSSÉDEZ UN / DES FÛT(S)

- Les poser sur une palette (non fournie) ;
- Un couvercle, un cerclage et un sac plastique par fût sont systématiquement fournis ; Si un élément manque, contacter rapidement le service client **ecosystem** ;
- Fûts et palettes stockés sur un sol dur et de plain-pied ou proposer une rampe d'accès pour rendre les fûts accessibles par un transpalette ;
- Tenir les piles à l'abri de la pluie en remettant systématiquement le couvercle ou en les stockant au sec.

VOUS RÉCUPÉREZ RÉGULIÈREMENT DES PILES DE CLÔTURE

- Ces piles volumineuses sont à stocker sur une palette à votre charge, sur 3 ou 4 étages, correctement filmée avant l'enlèvement.



DANS TOUS LES CAS

- Ne pas mettre des déchets autres que piles et batteries dans les conteneurs ;
- Ne pas laisser des stocks importants de piles à la vue du public et accessible aux enfants ;
- **Suivez les instructions spécifiques si vous avez des piles ou des batteries endommagées (cf procédure sécurité pour les points de collecte disponible sur ecosystem.eco/service/securite-batteries) ;**
- **Garder un extincteur à CO2 à proximité du stockage des piles ;**
- **Éloignez autant que possible les cartons ou autre objets pouvant alimenter un feu ;**
- Attendez que tous vos bacs ou fûts soient remplis avant de demander l'enlèvement.

contacteznous@ecosystem.eco 0 809 540 590 Service gratuit + prix appel **www.pro.ecosystem.eco**